Jean Luc Bonniol

Laboratoire d'Écologie humaine, Université d'Aix-Marseille III, France.

(2006)

"Comment transmettre le souvenir de l'esclavage ? *Excès de mémoire, exigence d'histoire…*"

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: http://classiques.uqac.ca/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: http://bibliotheque.uqac.ca/

VISIT…

LANZAROTE
Caliente.com

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichier des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergé (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jean-Luc Bonniol

“**Comment transmettre le souvenir de l’esclavage ? Excès de mémoire, exigence d’histoire…**”

Un article publié dans la revue ***Cités***, no 25, 2006, p. 181-185. Paris : Les Presses universitaires de France.

M. Jean-Luc Bonniol, anthropologue, nous ont accordé le 21 avril 2008 son autorisation de diffuser ce texte dans Les Classiques des sciences sociales.

 Courriel : jeanluc.bonniol@free.fr.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.
Pour les citations : Times New Roman, 12 points.
Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5’’ x 11’’)

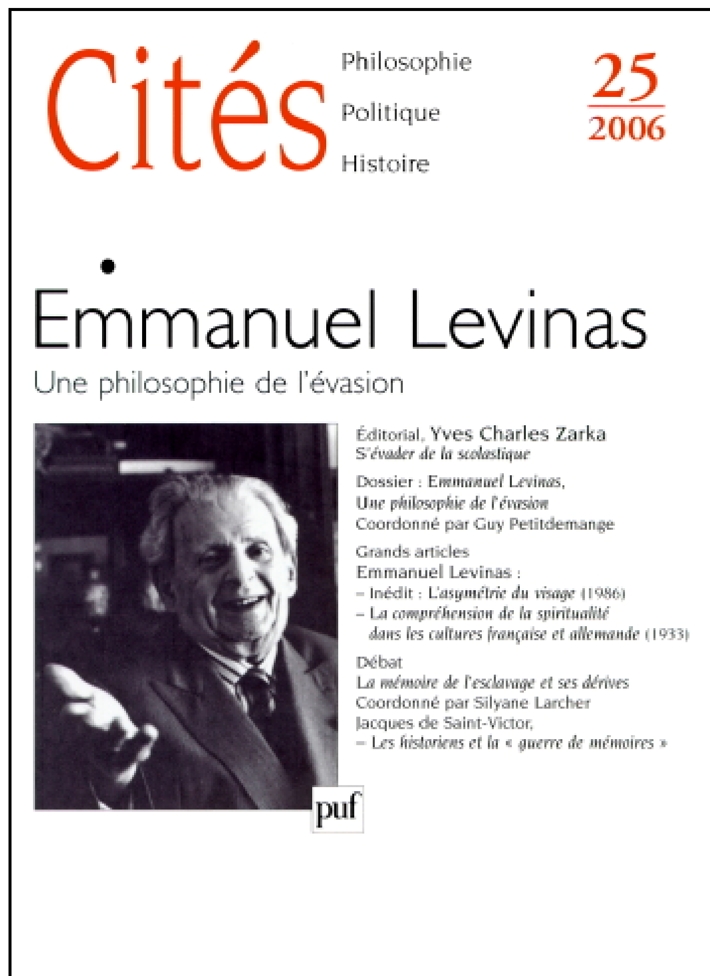
Édition numérique réalisée le 1er août 2008 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Jean Luc Bonniol

Laboratoire d’Écologie humaine, Université d’Aix-Marseille III, France.

“Comment transmettre le souvenir de l’esclavage? Excès de mémoire, exigence d’histoire…”



Un article publié dans la revue ***Cités***, no 25, 2006, p. 181-185. Paris : Les Presses universitaires de France.

Jean-Luc Bonnniol
Université d’Aix-Marseilles III, France.

“**Comment transmettre le souvenir de l’esclavage ?
Excès de mémoire, exigence d’histoire…**”.

Un article publié dans la revue ***Cités***, no 25, 2006, p. 181-185. Paris : Les Presses universitaires de France.

Le passé de l’Occident reste marqué par une tache indélébile, celle de l’horreur de l’esclavage colonial. Il est certes aujourd’hui avéré que la traite atlantique ne fut que l’une des traites négrières, à côté de la traite arabe au travers du Sahara et le long des côtes de l’océan indien, qui s’étale sur une plus longue durée, et des traites africaines internes au continent… Mais en elle s’exprime un scandale spécifique, celui de la contradiction entre une pratique et des idéaux proclamés, qui furent d’abord ceux d’une religion à vocation universaliste prônant l’amour du prochain, puis ceux issus des Lumières, dont l’application fut loin d’être immédiate. En outre, concentrée sur une période de temps plus brève – en gros trois siècles et demi, du début du XVIe au milieu du XIXe siècle - la traite atlantique a alimenté en force de travail servile non pas des sociétés à esclaves, comme le furent les sociétés arabo-musulmanes, mais des sociétés esclavagistes, dont le caractère totalitaire résultait d’un mode de production tout entier fondé sur l’utilisation d’une main d’oeuvre dégradable autant que l’exigeaient les contraintes des cultures de plantation, vouées à la satisfaction de marchés extérieurs (au premier rang, la canne à sucre…), et donc sur une marchandisation et une réification de l’homme sans précédent. Ce qui en fait un phénomène éminemment moderne, en contrariété avec les usages antiques ou non occidentaux, caractérisé par une racialisa-

tion de l’oppression, avec la mise en place d’un préjugé de couleur qui servit de légitimation commode, sous le couvert de la nature, à une forme d’exploitation qui aurait pu paraître condamnable en fonction des valeurs religieuses et politiques officiellement affichées. Il en résulte que l’esclavage a gardé une trace visible dans l'apparence même des descendants de ceux qui en ont été victimes, et a continué, à travers ce lien généalogique inscrit sur l'enveloppe des corps, à segmenter interminablement la société [1], selon la belle formule utilisée par Tocqueville : « le souvenir de l’esclavage déshonore la race, et la race perpétue le souvenir de l’esclavage [2] ».

Quelle place un tel passé peut-il tenir dans la présence des consciences, ou, en d’autres termes, dans la constitution d’une mémoire historique ? Pendant longtemps c’est un silence pudique qui a prévalu… Pour prendre le cas de la France, ce passé fut largement évacué de l’imaginaire national, évacuation nécessaire à la constitution du récit de la Nation unie et glorieuse, dont l’*ethos* collectif prenait justement naissance à l’Abolition, en 1848 [3], et ce d’autant plus facilement que les traces qu’avait pu laissées l’esclavage étaient extérieures au territoire métropolitain. Mais que faire du passé dans les anciennes colonies, qui avaient vécu cette tragédie singulière, et où l’empreinte de l’*institution particulière* restait particulièrement forte, tant dans la persistance d’inégalités, singulièrement celles liées à la prévalence des apparences physiques dans le positionnement social des individus, que dans la survivance de comportements ? Ce fut l’oubli qui fut d’abord politiquement institué, dès le lendemain de l’Abolition. Faut-il en inférer le développement d’une amnésie, comme l’affirment les

[1] Sur ce point : Jean-Luc Bonniol, La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des « Blancs » et des « Noirs », Paris, Albin Michel, 1992.

[2] A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, t1, Paris, Gallimard, 1961 : 357.

[3] Myriam Cottias, « L’oubli du passé contre la citoyenneté : troc et ressentiment à la Martinique (1848-1946) », in F. Constant, J. Daniel (eds) *1946-1996. Cinquante ans de départementalisation outre-mer*, Paris, L’Harmattan : 292-313.

partisans de la thèse de l’aliénation coloniale, qui profilent des formations sociales malades, sujettes à une pulsion névrotique d’assimilation, refusant d’assumer leur histoire douloureuse ? Ou bien, comme l’a récemment analysé Michel Giraud [4], ce refoulement du passé servile ne constitue-t-il pas plutôt une certaine forme de mémoire, un refus plus qu’un oubli, dans une volonté d’en finir définitivement avec l’esclavage tout en accédant à l’égalité citoyenne ?

Après un long temps d’occultation, une mémoire historique s’est cependant progressivement constituée en ces lieux au XXe siècle, mémoire où les écrivains (au premier rang desquels on peut citer Aimé Césaire, à partir de la fin des années 30 et de son texte célèbre *Cahier d’un retour au Pays natal*) ont joué un rôle primordial. Cette mémoire a connu un net renforcement dans les années 60 et 70, consécutif à la montée des mouvements nationalistes, et une considérable enflure dans les années 90, avec l’ouverture d’une « ère de commémorations ». Cette mémoire a ainsi fait irruption dans le débat public de ces départements avec lesquels la France continue à entretenir un lien organique, retentissant de ce fait jusqu’au cœur de l’Etat, d’autant que, parallèlement, une migration importante issue de ces terres s’est développée, constituant un volant de population désormais important en France métropolitaine, qui a pu se constituer en groupe de pression efficace… L’adoption de la loi du 10 mai 2001, qui reconnaît la traite et l’esclavage comme crime contre l’humanité, constitue le point d’orgue de ce mouvement, répondant au « devoir de mémoire » que « les population d’outre-mer attendaient », selon les termes du discours officiel. C’est la première loi de ce type au monde : il faut savoir gré à la France de cette première juridique, qui concerne l’attitude de l’ensemble de l’Occident face à ses propres crimes et constitue une *catharsis* évidente pour une personne morale, en l’occurrence nationale, seule entité à même d’endosser une responsa-

[4] Michel Giraud, « Les enjeux présents de la mémoire de l’esclavage », in Patrick Weil et Stéphane Dufoix, *L’esclavage, la colonisation et après… France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*, Paris, PUF, 2005, p. 533-558.

bilité pour ce qui s'est passé il y a plus d'un siècle et demi, et qui satisfait également une revendication identitaire pour ceux qui se proclament descendants d'esclaves…

Dans le mouvement d'ensemble de la reconnaissance croissante des mémoires particulières, la mémoire de l'esclavage est en effet aujourd'hui devenu un formidable enjeu d'identité collective [5]. Force est de constater que l'affirmation mémorielle a eu tendance à se faire plus exigeante et à être pénétrée de sentiments comme la rancœur ou la colère : il s'agit désormais de « régler le passé », de « solder les comptes », d'obtenir, à l'instar d'autres groupes victimes, des « réparations »... L'installation dans la position de victimes postule une dette qui, ne pouvant jamais être éteinte, ouvre, selon les mots de T. Todorov, une « ligne de crédit inépuisable ». Voici venu le temps de la concurrence des victimes (mémoire « noire » contre mémoire « juive »…) tandis que se met en place une *doxa* mémorielle qui ne peut être remise en cause, et qui en arrive à se dresser contre l'entreprise historique elle-même. L'historien Olivier Pétré-Grenouilleau, qui a consacré des années de sa vie à l'étude des traites négrières, en a fait, en ce printemps 2005, l'amère expérience : après avoir « osé », dans son ouvrage, placer en perspective la traite atlantique par rapport aux autres traites (ce qui constitue aux yeux de certains gardiens sourcilleux de la mémoire « noire » une faute impardonnable, dans la mesure où c'est dénier le caractère unique et non comparable - air connu - du crime perpétré par l'Occident ; du reste, « pas de racisme en Orient puisque l'Orient est nègre [6]… »), il a, avec une certaine maladresse il est vrai, dénié à la traite et à l'esclavage la qualification de génocide, reprochant à la loi Taubira d'installer une comparaison implicite avec la Shoah (ce qui est contestable). Le voilà taxé d'insuffisance scienti-

---

[5] Sur ce point, on pourra se reporter à la contribution de Christine Chivallon, « L'émergence récente de la mémoire de l'esclavage dans l'espace public : enjeux et significations », dans le dossier coordonné par Francis Dupuy et Raphaël Lucas, Les enjeux de la mémoire. Esclavage, marronnage, commémorations, *Cahiers d'histoire*, 89, 2002.

[6] Propos de Claude Ribbe, sur le site Afrikara.com.

fique (au nom de quelle compétence ?), couvert d’injures spécifiquement adaptées au contexte (racisme, révisionnisme…), attaqué en justice pour contestation de crime contre l’humanité… Et tous ceux qui, loin du manichéisme, s’efforcent de serrer au plus près la vérité historique et seraient tentés de lui venir en aide, sont eux aussi couverts frappés d’anathème, selon le vieux principe qu’il vaut mieux se créer des ennemis au plus près plutôt que d’affronter ses véritables adversaires…

La virulence des attaques est à la hauteur des enjeux identitaires installés par ceux qui se disent « descendants d’esclaves », et qui font entendre leurs voix dans le concert actuel généré par un « malaise noir », qui trouve un terreau d’élection dans les discriminations persistantes, en particulier celles tenant aux différences visibles, que la société française est impuissante à véritablement éradiquer… Il s’agit pour eux de reconstruire une ancestralité niée à leurs yeux par la République (qui jusqu’en 2001, en particulier lors de la commémoration de 1998, ne prenait effectivement en charge le récit collectif qu’à partir de l’Abolition, sans évoquer le sort des esclaves, ni leur résistance à leur condition…). Cette affiliation installe un « devoir de mémoire », celui de revivre le traumatisme originel, supposé avoir été transmis de génération en génération… Ainsi se différencie une lignée de victimes par rapport à une lignée de bourreaux, reproduisant une interaction antérieurement définie par l’histoire. L’identité arborée est centrée autour de la conception, héritée du racisme colonial, de la « goutte de sang », qui suffit à « noircir » tout individu qu’elle affecte ; par elle se transmet une substance, et donc une continuité ; par là s’exprime une naturalisation de l’identité, qui correspond à une racialisation explicite des rapports sociaux, où la référence au sang est plus forte pour déterminer le sentiment communautaire que celui du sol.

Mais quel peut être le prolongement dans le temps de la trace d’une tragédie fondamentale, et comment traiter le traumatisme historique qui lui est lié ? Il est permis de s’interroger sur la fonction, dans ce cas, d’une démarche mémorielle… Doit-elle servir à la revanche,

ou bien contribuer à la réconciliation ? La volonté d’empathie qui s’inscrit de plus en plus dans l’évolution de nos sensibilités contribue, de manière générale, à l’adhérence à notre présent d’une somme de souffrances, mais nous sommes à cet égard tous concernés, ce qui est contenu dans la notion même de « crime contre l’humanité ». L’identification d’éventuels coupables pose toutefois la question du « vivre ensemble » après le crime : on sait que le problème est crucial lorsque les protagonistes du drame sont encore face à face… Mais que faire lorsqu’ils *semblent* encore être confrontés, du fait de la transmission des apparences physiques au fil des générations ? Comment d’autre part, dans une comptabilité générale de la traite et de l’esclavage, rendre compte du monde qui en est issu, et dans lequel sont nés et ont procréé tous ceux que ce monde englobait, jusqu’aux individus vivants d’aujourd’hui ? Comment, dans le cas des sociétés post-esclavagistes, représenter le cours de l’histoire mis en marche par la Plantation, qui vous a fait, et simultanément y résister ? Ne faut-il pas « jouer un côté de soi-même contre l’autre [7] » ? L’éloignement dans le temps, et le métissage qui s’est généralisé, font qu’il semble bien difficile, de démêler dans les généalogies qui étaient les maîtres et qui étaient les esclaves : « coupables » et « victimes » figurent bien souvent dans l’ascendance du même individu… Paradoxalement, les revendications mémorielles et la victimisation par héritage qu’elles installent surviennent à peu près au même moment où est affirmée la créativité créole [8], qui se situe pourtant dans une logique fondamentalement différente, puisqu’elle met l’accent sur la diversité des racines à l’origine de ces sociétés et sur les richesses humaines imprévisibles qui ont pu y apparaître…

Faut-il rester, selon les mots de Frantz Fanon, « esclave de l’esclavage » ? Est-on responsable de ses ancêtres, et doit-on se faire, pour ne citer que Karl Marx, le « prisonnier perpétuel des morts » ? L’instrumentalisation du souvenir de l’esclavage, et les guerres de

---

7 Richard Price, *Le bagnard et le colonel*, Paris, PUF, 2000.
8 Michel Giraud, art. cit.

mémoires qu’elle peut générer, amènent à affirmer, plutôt qu’un devoir de mémoire, une exigence d’histoire, discipline qui seule permet, par la mise à distance qu’elle installe, de dépasser le ressassement mémoriel : la transmission du passé doit-elle en effet contribuer à contribuer à l’émergence de communautés antagonistes, dans une logique de lignée, ou bien l’histoire du mal doit-elle avant tout créer, dans notre présent et notre avenir, les conditions de son impossible répétition ?

Jean-Luc Bonniol
Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3
Maison Méditerranéenne des Sciences de l’Homme

Fin du texte